COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pouria AMIRSHAHI
Député de Paris

SANDRA REGOL
Députée du Bas-Rhin

Le 12 juin 2025.

Loi Narcotrafic : le Conseil constitutionnel a rendu sa décision ce jeudi 12 juin, en censurant plusieurs dispositions majeures du texte

Si nous regrettons que plusieurs mesures problématiques aient été conservées :

- Création de quartiers de lutte contre la criminalité organisée, où s'appliquera un régime carcéral dérogatoire
- Prolongation exceptionnelle de la garde à vue pour les « mules »
- Possibilité d'activer à distance tout type d'appareil électronique (matériel médical ou ménager inclus)
- Expulsions locatives des familles

Nous notons avec satisfaction la censure totale ou partielle de trois articles :

- L'article 15 qui permettait le traitement algorithmique massif des URL, portant une atteinte grave au droit à la vie privée
- L'article 40, qui créé le fameux « dossier coffre », en ce qu'il aurait permis de condamner une personne sur la base d'éléments non versés au débat contradictoire, au mépris des droits de la défense
- L'article 56, qui instaurait un recours systématique à la visioconférence pour les personnes détenues en « narco-prison » ou jugées en outre-mer, restreignant leurs droits dans le cadre de la procédure pénale.

La nécessaire détermination pour lutter contre le narcotrafic, ses circuits financiers et ses chefs de réseaux passe notamment par une réorganisation des services d'enquête, un renforcement de la lutte anti-corruption et anti-blanchiment. Nous avons soutenu et soutiendrons ce qui va dans ce sens. Cette action peut être menée dans le respect de nos normes constitutionnelles et des libertés fondamentales consacrées, loin des surenchères carcérales.

La décision du Conseil constitutionnel a ainsi donné partiellement suite à nos requêtes en protection des libertés.

À l'occasion du prochain budget, il s'agira de doter enfin les enquêteurs, magistrats instructeurs et service de lutte contre le crime organisé des moyens, des personnels et de la modernisation dont la justice a tant besoin.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pouria Amirshahi
Député de Paris

Sandra Regol
Députée du Bas-Rhin